

## Notes historiques sur les bureaux du contrôle

La création des bureaux du contrôle remonte à l'édit de mars 1693, qui prescrivait qu'à compter du 1<sup>er</sup> mai de cette année, de tels bureaux devaient être établis dans toutes les villes du royaume sièges de juridictions royales, dans les autres justices ressortissant à des cours royales et partout ailleurs où besoin serait. Seul le bureau de Saint-Amand possède une série de registres du contrôle commençant au 1<sup>er</sup> mai 1693. Les bureaux de Saint-Gondon<sup>1</sup> et de Culan remontent également à la même année et l'existence de treize autres bureaux est attestée avant la fin du XVII<sup>e</sup> siècle : La Chapelle-d'Angillon, Graçay, Genouilly et Sancoins (1694), Neuvy-sur-Barangeon (1696), Lignières (1697), Les Aix d'Angillon, Dun-le-Roi, Léré et Sancerre (1698), Châteauneuf-sur-Cher, Mehun-sur-Yèvre et Sancergues (1699).

Au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, ces bureaux connurent de nombreuses vicissitudes : certains furent supprimés puis rétablis, d'autres supprimés et réunis à un bureau voisin, d'autres encore déplacés à plusieurs reprises. Il est difficile, sans recherches méticuleuses, de suivre les détails de ces modifications. Il a cependant paru utile de noter les renseignements qui ont pu être recueillis et de dresser une liste de ces bureaux classés d'après les anciennes circonscriptions dont ils dépendaient.

### GÉNÉRALITÉ DE BOURGES

### DÉPARTEMENT DE BOURGES

#### *Election de Bourges*

#### *Bureau des Aix-d'Angillon.*

#### *Bureau d'Aubigny-sur-Nère.*

Bureau supprimé le 22 avril 1715. Il fut rétabli le 8 juin 1720, date à laquelle reprend la série des registres du contrôle et commence celle des registres du centième denier.

#### *Bureau de Blancafort.*

Bureau supprimé après le 19 août 1766 et uni à celui de Vailly. Cette union eut lieu avant le 1<sup>er</sup> novembre 1774.

#### *Bureau de Bourges.*

#### *Bureau de La Chapelle-d'Angillon.*

D'abord établi à La Chapelle-d'Angillon, ce bureau eut son siège à Méry-ès-Bois, du 13 avril 1742 au 10 août 1746, temps pendant lequel Joffard, notaire à Méry-ès-Bots, exerça les fonctions de

---

<sup>1</sup> Département du Loiret, canton de Gien.

contrôleur. A partir du 10 août 1747, il fut rétabli à La Chapelle-d'Angillon où il continua de fonctionner jusqu'au 21 décembre 1791. A cette date, il fut supprimé et réuni à celui d'Henrichemont

*Bureau de Concrossault.*

Bureau supprimé le 12 septembre 1773 et réuni à celui de Vailly.

*Bureau de Dun-le-Roi.*

*Bureau d'Henrichemont.*

Ce bureau commença à fonctionner le 16 juin 1773. Il avait été créé en vertu de l'édit de décembre 1772, enregistré au Parlement le 5 avril 1773, portant création d'un grenier à sel à Henrichemont et établissement des droits de ferme dans la principauté d'Henrichemont et de Boisbelle. Cette principauté avait été réunie à la couronne par contrat d'échange du 24 septembre 1766.

*Bureau de Jars.*

Bureau supprimé en décembre 1791 et uni à celui de Sancerre.

*Bureau de Léré.*

Momentanément supprimé le 2 septembre 1699, au plus tard, il était rétabli dès le 27 mars 1726.

*Bureau de Montigny.*

*Bureau de Nérondes.*

D'abord établi à Nérondes, ce bureau fut transféré aux Bourdelins (commune d'Ourouër-les-Bourdelins), en juin 1748, lorsque Boin, notaire à Ourouër, exerça les fonctions de contrôleur. Il revint ensuite à Nérondes à partir du 15 janvier 1770, quand Colinet, notaire à Nérondes, succéda à Boin.

*Bureau de Saint-Martin-d'Auxigny.*

En 1738, ce bureau est installé à La Salle-le-Roi (commune de Saint Martin-d'Auxigny) puis, peu après, il est transféré à Saint-Martin d'Auxigny. A partir du 1er avril 1753, il revient à La Salle-le-Roi pour être de nouveau ramené à Saint-Martin-d'Auxigny puis déplacé à Quantilly. Il paraît avoir été supprimé à partir du 4 mai 1764.

*Bureau de Sancerre.*

*Bureau de Sancoins.*

*Bureau de Vailly.*

Les bureaux de Blancafort et de Concrossault lui furent unis. Lui-même fut supprimé en janvier 1792 et uni au bureau d'Aubigny-sur Nère.

*Bureau de Villequiers.*

Ce bureau qui était installé à Villequiers fut transféré à Baugy à partir du 9 octobre 1726, quand Champion, notaire à Baugy, devint contrôleur. Il revint ensuite à Villequiers le 8 décembre 1739, lorsque Lejuge, notaire à Villequiers, remplaça le sieur Champion.

*Election de La Charité*

*Bureau de Sancergues.*

Supprimé le 14 novembre 1766 et réuni au bureau de La Charité sur-Loire (généralité de Bourges). Il fut rétabli en exécution du décret du 5-19 décembre 1790 et commença à fonctionner dès le 12 avril 1791.

*Election de Gien*

*Bureau de Beaulieu-sur-Loire.*

*Bureau de Saint-Gondon.*

Bureau supprimé le 10 août 1698.

DÉPARTEMENT D'ISSOUDUN

*Election de Bourges*

*Bureau de Mehun-sur-Yèvre.*

*Bureau de Neuvy-sur-Barangeon.*

Créé sans doute dès 1693, il fut peut-être uni, en 1699, au bureau de Mehun-sur-Yèvre.

*Bureau de Vierzon.*

*Election de La Châtre*

*Bureau de Préveranges.*

Bureau supprimé et uni à celui de Châteaumeillant en décembre 1791.

*Election d'Issoudun*

*Bureau de Bommiers.*

Bureau supprimé le 7 juillet 1720 et réuni à celui de Lignières.

*Bureau de Charost.*

Entre le 26 décembre 1703 et le 12 janvier 1711, le bureau paraît avoir eu son siège à Charost (34). Il fut sans doute supprimé pendant plusieurs années après le 12 janvier 1711. Plus tard, il fut rétabli et, au moins à partir de 1720, les contrôleurs s'installèrent à Mareuil. Plusieurs se succédèrent dans cette localité jusqu'au 24 janvier 1730. A cette date, le bureau fut peut-être encore une fois supprimé. En tout cas, il était rétabli dès avant le 10 novembre 1755, et, à ce moment-là, il était revenu à Charost où il resta jusqu'en 1773. Du temps où le sieur Prévost était contrôleur, il quitta encore une fois Charost pour Mareuil (1773-1777) pour revenir de nouveau à Charost en 1777 d'où il ne bougea plus.

*Bureau de Châteaumeillant.*

Le bureau de Préveranges lui fut uni en décembre 1791 et ceux du Châtelet et de Culan en février 1792.

*Bureau de Châteauneuf-sur-Cher.*

*Bureau de Genouilly.*

*Bureau de Graçay.*

*Bureau de Lignières.*

Le bureau de Bommiers lui fut uni en 1720.

*Bureau de Mareuil.*

Un bureau exista à Mareuil, de 1705 à janvier 1711 ; de même que celui de Charost, il fut sans doute transporté momentanément à Issoudun. Il fut rétabli à Mareuil, en reprenant l'ancien siège de Charost, de 1720 à 1750, puis supprimé à nouveau en faveur d'Issoudun, rétabli à Charost de 1755 à 1773, puis à Mareuil (1773-1777), enfin à Charost (1777-1791).

*Election de Saint-Amand*

*Bureau de La Chapelaude.*

Bureau supprimé le 17 janvier 1714 et sans doute uni à celui de Saint-Amand.

*Bureau du Châtelet.*

Bureau supprimé et réuni à celui de Châteaumeillant en février 1792.

*Bureau de Culan.*

Bureau supprimé et réuni à celui de Châteaumeillant en février 1792.

*Bureau de Saint-Amand.*

Celui de La Chapelaude lui fut sans doute uni en 1714.

GÉNÉRALITÉ DE MOULINS

DÉPARTEMENT DE NEVERS

*Election de Bourges*

*Bureau de Sancoins.*

GÉNÉRALITÉ D'ORLÉANS

DÉPARTEMENT DE BLOIS

*Election de Romorantin*

*Bureau de Graçay.*

A la veille de la Révolution, le territoire qui bientôt devait constituer le département du Cher comptait 24 bureaux. Le décret du 5-19 décembre 1790 (art. XV) vint modifier cette organisation. Sur 24 bureaux, 6 seulement disparurent : La Chapelle-d'Angillon uni à Henrichemont, Jars uni à Sancerre, Vailly uni à Aubigny-sur-Nère, Le Châtelet, Culan et Préveranges unis à Châteaumeillant. Un seul fut créé : celui de Sancergues. Ces modifications n'allèrent pas sans provoquer des réclamations.

Paul Cravayat et Jean-Yves Ribault, *Répertoire numérique de la sous-série 2 C : domaines et droits joints (fonds des bureaux de contrôle)*, Bourges, Archives départementales du Cher, 1973, p. 3-9.